



contre expertise suite accident domestique du 18 08 2022 refus indemnisation

Par **nadouneyoyo**, le **27/06/2024** à **09:58**

bonjour

victime en 08 22 d'un accident domestique ,chute d'un muret de 1m .fracture de la malléole externe pied droit et luxation genoux droit avec important oedème .2 ans de rééducation pas amélioration.Décision du chirurgien opération totale du genoux droit.toujours douloureux .scintigraphie révèle une algodystrophie en phase chaude du genoux droit .douleurs intenses.antalgiques prescrit.expertise évalué a 5% INDEMNISATION à 10%.JE CONTESTE CONTRE EXPERTISE COMMENT BIEN ME DEFENDRE .PLUS D'ACTIVITE SPORTIVE POSSIBLE PLUS DE DANSE .PREJUDISE ESTHETHIQUE .PLUS DE MENAGE ,jardinademerci pour votre aide xxxxxxxxxxxx nadine64 ans retraitée depuis le 1 juillet accident le 18 08 22.cordialement ..tel 06

Par **Chaber**, le **27/06/2024** à **10:26**

bonjour

Si vous êtes consolidée et que l'IPP est de 5%, que vous contestez, une contreexpertise est nécessaire

Tous les préjudices que vous évoquez peuvent être pris en charge ou non selon les conditions de votre contrat. Il en est de même pour l'intervention en IPP